



CONDITIONS DE BANQUE DE L'AFRICAINNE DES GARANTIES ET DU CAUTIONNEMENT (AFGC) S.A.

APPLICABLE POUR COMPTER DE MAI 2020

Ce document vous indique les conditions tarifaires des produits et services bancaires appliquées à la clientèle de l'AFGC S.A.

L'AFGC S.A se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire et vous conseiller sur les produits et services les mieux adaptés à vos attentes.

Les conditions ne sont pas limitatives et peuvent être modifiées en fonction de l'évolution de la réglementation, des conditions de marché et la spécificité des opérations.

x



- I. Ouverture de compte
- 1.1. Commission d'étude financière :25.000 FCFA TTC ;

- II. Produits et services rattachés aux comptes
- 2.1. Cautionnement
- 2.1.1. Caution de soumission
 - 2.1.1.1. Commission d'étude financière (payable annuellement par client) : 25.000 FCFA TTC
 - 2.1.1.2. *Commission de Risque*
 - 2.1.1.2.1. 25.000 FCFA TTC minimum jusqu'à 2.500.000 ;
 - 2.1.1.2.2. 1% HT au-delà de 2.500.000 ;
 - 2.1.1.3. Actualisation des cautions : 5.000 FCFA HT par acte ;
 - 2.1.1.4. Duplicata des cautions : 10.000 FCFA HT par acte ;
 - 2.1.1.5. Prorogation : Commission proportionnelle à la durée, minimum 15.000 FCFA HT ;
 - 2.1.1.6. Traitement des dossiers approuvés mais non retirés par le demandeur : 10.000 FCFA TTC par dossier (non cumulatif en cas de caution de soumission + attestation financière) ;

 - 2.1.1.7. Traitement de dossiers en urgence, sur requête du client : 10.000 FCFA TTC par dossier.
- 2.1.2. Attestation financière
 - 2.1.2.1. *Commissions de risque*
 - 2.1.2.1.1. Attestation de montant inférieur ou égal à 50.000.000 FCFA, attestations sans montant : 30.000 FCFA HT
 - 2.1.2.1.2. Attestation de montant supérieur à 50.000.000 FCFA et inférieur ou égal à 100.000.000 FCFA : 40.000 FCFA HT ;
 - 2.1.2.1.3. Attestation de montant supérieur à 100.000.000 FCFA et inférieur ou égal à 200.000.000 FCFA : 50.000 FCFA HT ;
 - 2.1.2.1.4. Attestation de montant supérieur à 200.000.000 FCFA et inférieur ou égal à 250.000.000 FCFA : 70.000 FCFA HT ;
 - 2.1.2.1.5. Attestation de montant supérieur à 200.000.000 FCFA : 0,05% HT, minimum 85.000 HT ;
 - 2.1.2.2. Actualisation des attestations : 5.000 FCFA HT par acte ;
 - 2.1.2.3. Duplicata des attestations : 10.000 FCFA HT par acte ;
 - 2.1.2.4. Prorogation : Commission proportionnelle à la durée, minimum 15.000 FCFA HT ;
 - 2.1.2.5. Traitement des dossiers approuvés mais non retirés par le demandeur : 10.000 FCFA TTC par dossier (non cumulatifs en cas de caution de soumission + attestation financière) ;
 - 2.1.2.6. Traitement de dossiers en urgence, sur requête du client : Sur commission : 10.000 FCFA TTC par dossier (non cumulatifs en cas d'une caution de soumission + attestation financière).

- 2.1.3. Autres cautions de marché
 - 2.1.3.1. *Commission d'étude financière : 0.25% HT, minimum 25.000 FCFA HT*
 - 2.1.3.2. *Commission de risque : 2,5% HT, minimum 75.000 FCFA HT ;*
 - 2.1.3.3. *Commission de suivi pour les CAD et ou CBE : Au cas par cas ;*
 - 2.1.3.4. *Actualisation des actes : 5.000 FCFA HT par acte ;*
 - 2.1.3.5. *Duplicata des cautions : 22.727 FCFA HT par acte ;*
 - 2.1.3.6. *Prorogation : Commission proportionnelle à la durée, minimum 50.000 FCFA HT ;*
 - 2.1.3.7. *Traitement des dossiers approuvés mais non retirés par le demandeur : 25.000 FCFA TTC par dossier ;*

2.1.4. Cautions Professionnelles

- 2.1.4.1. *Commission de risque : 2,5% HT, minimum 50.000 FCFA HT ;*
- 2.1.4.2. *Commission d'étude financière : 0.25% HT, minimum 25.000 FCFA HT ;*
- 2.1.4.3. *Actualisation des actes : 5.000 FCFA HT par acte*
- 2.1.4.4. *Duplicata des cautions : 22.727 FCFA HT par acte ;*
- 2.1.4.5. *Prorogation : Commission proportionnelle à la durée, minimum 50.000 FCFA HT ;*
- 2.1.4.6. *Traitement des dossiers approuvés mais non retirés par le demandeur : 25.000 FCFA TTC par dossier.*

2.1.5. Cautions Commerciales

- 2.1.5.1. *Commission de risque : 3% HT, minimum 50.000 FCFA HT ;*
- 2.1.5.2. *Commission d'étude financière : 0.25% HT, minimum 25.000 FCFA HT ;*
- 2.1.5.3. *Commission de suivi : Au cas par cas ;*
- 2.1.5.4. *Duplicata : 22.727 FCFA HT ;*
- 2.1.5.5. *Prorogation : Commission proportionnelle à la durée, minimum 50.000 FCFA HT ;*

2.2. Garanties crédits bancaires

2.2.1. Garantie crédit d'exploitation

- 2.2.1.1. *Commission de risque : 3% HT, minimum, 50.000 FCFA HT ;*
- 2.2.1.2. *Commission d'étude financière : 0.5% HT, minimum 25.000 FCFA HT ;*
- 2.2.1.3. *Commission de suivi : Au cas par cas ;*
- 2.2.1.4. *Duplicata : 22.727 FCFA HT ;*
- 2.2.1.5. *Prorogation : Commission proportionnelle à la durée, minimum 50.000 FCFA HT*

2.2.2. Garantie crédit d'investissement

- 2.2.2.1. *Commission de risque : 2,5% HT l'an par trimestre indivisible, minimum 100.000 FCFA HT ;*
- 2.2.2.2. *Commission d'étude financière : 0.25% HT, minimum 100.000 FCFA HT ;*
- 2.2.2.3. *Commission de suivi : Au cas par cas ;*
- 2.2.2.4. *Prorogation : Commission proportionnelle à la durée, minimum 100.000 FCFA HT.*

2.3. Lignes mixtes

2.3.1. Frais de mise en place

- 2.3.1.1. *Commission de mise en place : 1,5% HT, minimum 100.000 FCFA HT ;*
- 2.3.1.2. *Commission d'étude financière : 0,25% HT, minimum 50.000 FCFA HT.*

2.3.2. Commission de tirage :

- 2.3.2.1. *Cautionnement : 1% HT, minimum 50.000 FCFA HT ;*
- 2.3.2.2. *Garantie bancaire : 0,5% HT, minimum 50.000 FCFA HT.*

2.3.3. Commission de suivi : Au cas par cas lors des tirages

2.4. Garanties crédit auto

2.4.1. Personnes physiques

2.4.1.1. *Commission de risque : 2,5 % HT l'an par trimestre indivisible, minimum 100.000 FCFA HT ;*

2.4.1.2. *Commission d'étude financière : 0.5% HT, minimum 100.000 FCFA HT.*

2.4.2. Personnes Morales

2.4.2.1. *Commission de risque : 2,5 % HT l'an par trimestre indivisible, minimum 200.000 FCFA HT ;*

2.4.2.2. *Commission d'étude financière : 0.5% HT, minimum 150.000 FCFA HT.*



Partenaire des Entreprises,

Soutien des Banques

Siège social: 1227, Avenue du Gouverneur Van Vollen Hoven (Av 5.146),
Quartier Zongo – 02 BP 2502 Cotonou
TEL : 00 229 21 31 02 94 / 00 229 21 31 02 96. – Fax : 00 229 21 31 02 57
RCCM: RB/COT/14 B 12582 – IFU: 3201408346318.
E-mail: directiongenerale@afgcsa.com
Site Internet: www.afgcsa.com